



DELIBERATION N° 13

Nombre de membres
en exercice : 29
Présents : 23
Votants : 29

Pour : 29
Contre : /
Abstentions : /

L'an deux mil dix-huit, le neuf avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 30 mars 2018

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, J. DOS SANTOS, MJ ROQUES, C. ORDONNES, M. EVENE, MA THEBAUD, JD BONNOME, S. PUYO, M. LORDON, G. ELGART, C. DUFOUR, A. VALOT, C. DUPIN, N. DAUGA, J. DARRIGADE, J. DUBOURDIEU, JP CRESPO, C. LOUSTALET, C. MARTIN, F. MARTINEZ, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : UA. DEL PRADO (pouvoir à MA THEBAUD), P. ACEDO (pouvoir à L. DARRIBEROUGE), Guy MOSCHETTI (pouvoir à J. BONNOME), Aude LECHEVALLIER (pouvoir à C. DUFOUR), JM BAGNERES PEDEBOSCQ (pouvoir à A. VALOT), MJ ESPIAUBE (pouvoir à J. DUBOURDIEU)

Secrétaire de séance : L. DARRIBEROUGE

Madame Claire ORDONNES, Adjointe, expose à l'assemblée que la Ville de Boucau souhaite favoriser des actions de prévention routière au sein de ses établissements scolaires.

Pour ce faire, elle s'est rapprochée de l'Association Prévention Routière.

Cette association a pour objectif la mise en place de formations en matière d'éducation à la prévention routière dans les écoles primaires, dans le but d'encourager toutes initiatives pour réduire la fréquence et la gravité des accidents de la circulation routière et accroître la sécurité des usagers de la route.

A ce titre, l'Association Prévention Routière propose de mettre à disposition de la Commune un véhicule pourvu de vélos et l'équipement d'une piste mobile d'éducation routière. Il est précisé que cet équipement est mutualisé avec les Villes d'Anglet, Bayonne et Biarritz.

**Objet : Approbation
d'une convention
de partenariat avec
le Comité des
Pyrénées
Atlantiques de
l'Association
Prévention
Routière pour une
action de
sensibilisation au
risque routier dans
les écoles primaires
- Autorisation
accordée à
Monsieur le Maire
de la signer**

*Certifié exécutoire
compte tenu du
dépôt à la
Sous Préfecture de
Bayonne
Le
et de sa publication
le*

L'action sera conduite par un moniteur d'éducation routière, agent de la Police Municipale, auprès des élèves des écoles primaires (CM1 et CM2), avec une partie théorique et une partie pratique.

Au titre de ce partenariat, la Commune de Boucau s'engage à verser au Comité des Pyrénées Atlantiques de l'Association Prévention Routière une subvention de 450 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les termes de cette convention de partenariat et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré,

- . **Approuve** la convention de partenariat pour une action de sensibilisation au risque routier dans les écoles primaires,
- . **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec les représentants de l'Association Prévention Routière,
- . **Décide** de verser une subvention de 450 €,
- . **Dit** que les crédits sont prévus au Budget 2018.

Pour extrait certifié conforme

Boucau, le 10 avril 2018

Le Maire,



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 11/04/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 11/04/2018